



**FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT INTERIEUR**  
**DU CLUB MORLAIX SAINT MARTIN TENNIS DE TABLE**

**SAISON 2024 /2025**

L'Association MORLAIX SAINT MARTIN TENNIS DE TABLE est un club sportif de plus de 80 adhérents qui fonctionne sur le principe du bénévolat. La participation de tous aux activités du club est donc essentielle.

Il y a 3 catégories de licenciés : Les seniors compétiteurs qui participent aux championnats individuels ou par équipe, les seniors loisirs qui font les entraînements et les jeunes (loisirs et compétiteurs). Les jeunes et les seniors ont des horaires séparés.

Un joueur diplômé Fabien PONNAVOY assure l'entraînement des jeunes, les adultes peuvent aussi lui demander des conseils. Il est assisté d'autres joueurs expérimentés du club.

Les salles de sport où s'exerce l'activité sont :

**ENTRAINEMENTS :**

**Salle du Château, 10 rue du château à Morlaix (29600) prendre l'escalier abrupt près du parking (voir photo de l'accès sur le site)**

**COMPETITIONS :**

**Espace du Binigou, RUE DU TUNES, 29600 ST Martin des Champs**

L'Association MSMTT est dirigée par un bureau composé de 4 membres élus pour 1 an par un conseil d'administration dont les membres sont désignés lors de l'Assemblée Générale qui se déroule en juin de chaque année. La participation de tous les membres à cette assemblée est souhaitée et chacun peut se porter candidat pour devenir membre du conseil d'administration et du bureau.

Pour la saison 2024/25 les membres du bureau sont :

Le Président : René PRISER

Le Vice-Président : Olivier ROY

Le Secrétaire : Marc JACQUENET

Le Trésorier : Odon BARTHA

## **HORAIRES D'ENTRAÎNEMENT :**

Salle du Château :

JEUNES : - Le mardi et jeudi de 17h15 à 18H45

SENIORS : - Le mardi et jeudi à partir de 18h45 jusqu'à 22h00

Les seniors compétiteurs et loisirs s'entraînent en même temps.

Salle du Binigou - Compétition les vendredis et les samedis.

## **TARIFS :**

Cotisation	Compétition Championnat individuel, critérium	Loisirs
Senior,	110 €	70 €
Jeunes	70 €	70 €
Remise famille :	Le pourcentage s'applique sur le total famille	
2 joueurs	10%	
3 joueurs	15%	
4 joueurs et plus	20%	
Tenue (maillot et short) Obligatoire pour les compétitions	40 €	

**Fréquentations des salles** : Sont autorisés à fréquenter les salles :

- Les membres actifs à jour de leur cotisation. (Compétition ou loisirs)
- Les joueurs participant à une compétition organisée par le MSMTT ou la FFTT
- Les parents doivent rester à l'entrée ou sur le côté de la salle

## **Cotisation :**

La cotisation est un forfait comprenant :

- La licence fédérale incluant une assurance.
- La cotisation interne à l'association.
- La prise en charge des inscriptions aux épreuves collectives.

## **Adhésion au club :**

Lors de l'adhésion à l'association le membre doit :

- Remplir une demande d'inscription sur papier ou en ligne
- Acquitter sa cotisation

- Fournir un certificat médical datant de moins de 1 an autorisant la pratique du tennis de table en compétition. Ce certificat médical peut être valable 3 ans lorsque toutes les réponses sont négatives à un questionnaire médical.
- Accepter le présent règlement intérieur.

### **Solidarité :**

- Les joueurs expérimentés sont vivement encouragés à aider les joueurs débutants en leur donnant des conseils et en jouant de temps en temps avec eux.
- Les joueurs seniors doivent participer à la mise en place du matériel en début des entraînements ou des compétitions et le ranger en fin d'utilisation.
- En cas de forte affluence le temps d'utilisation des tables doit être partagé en laissant sa place après un match ou 20 mn de jeu.

### **Rencontres à l'extérieur :**

- Le transport pour les déplacements des compétiteurs se fait en voiture particulière. Les joueurs ou les parents doivent participer à tour de rôle.

### **Tenue vestimentaire :**

- Chaque joueur engagé en compétition doit obligatoirement acheter le maillot et le short du club et les porter lors des compétitions.

### **Sécurité des joueurs mineurs :**

- Il est demandé aux parents de ne pas laisser les jeunes joueurs attendre seuls et sans surveillance devant la salle, sans s'être assuré de la présence effective de l'entraîneur. La responsabilité du MSM TT n'est engagée qu'à partir de l'instant où un responsable du Club a accueilli le joueur. En fin d'entraînement, les parents doivent le récupérer à l'heure prévu au planning. Les jeunes joueurs qui rejoignent seuls leur domicile après les séances d'entraînements sont sous la responsabilité exclusive des parents, aucun mineur ne pourra quitter la salle sans autorisation expresse du responsable.

### **Discipline générale :**

Tout membre du MSMTT doit avoir un comportement compatible avec les activités normales du club, en particulier :

- Respecter l'encadrement, les autres joueurs, les partenaires et adversaires, les arbitres.
- Ne pas endommager le matériel et les installations. Les jeux de ballon sont strictement interdits pendant les séances d'entraînement.
- L'utilisation des téléphones portables doit être limitée et celui qui répond à un appel doit sortir de la salle.

- Des vestiaires sont à la disposition des joueurs qui doivent respecter la propreté de ces lieux.

Tout manquement à ces règles, ou tout comportement contraire à l'esprit sportif pourra faire l'objet de sanctions sur décision du bureau : avertissement écrit ; exclusion temporaire ou définitive ; ou non renouvellement de la licence pour l'année suivante.

L'amélioration de la pratique harmonieuse du Tennis de Table passe par un minimum d'investissement de la part de chacun. Les joueurs, les Parents et les Dirigeants du Club doivent faire preuve de solidarité pour développer un esprit de club. La pérennité du Tennis de Table au MSM reste assujettie à la participation active de tous. Cet appui est indispensable à l'Equipe Dirigeante pour perpétuer la formule associative, fondement des Statuts du Club.

### **Droit d'image :**

Autorisation de publication de photographies de licenciés du Morlaix Saint Martin Tennis de table sur le site de MSM TT, partenaires ou médias...

Tout joueur licencié au Morlaix Saint Martin Tennis de Table ou son représentant légal pour les mineurs, autorise expressément les dirigeants du MSMTT, ainsi que leurs ayant droits (tels que les partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audio-visuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**L'inscription au MSMTT implique l'acceptation et le respect du présent règlement.**